



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 31 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 31^e jour du mois de mai 2010, à 18 h 00.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller André Fournier

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Une personne assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification des avis
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet de réfection de la route de Fossambault Nord
 - a) Amendement au protocole d'entente avec le MTQ
4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010–2011
5. Période de questions
6. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Au début de l'assemblée, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier fait la lecture de l'avis de convocation. Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Monsieur le maire Jacques Marcotte indique que le projet d'ordre du jour sera respecté comme il a été présenté.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010

285-2010

PROJET DE RÉFECTION
ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD
AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier relativement au projet de réfection de la route de Fossambault Nord ;

ATTENDU que le projet prévu à ce moment a dû être considérablement modifié. Les modifications sont présentées dans une correspondance préparée par monsieur Olivier Rochette, ingénieur à la firme Dessau, en date du 31 octobre 2008 ;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a proposé un addenda au protocole d'entente initial, lequel est joint à la présente résolution. L'addenda prévoit, entre autres, une nouvelle répartition des coûts ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a obtenu confirmation de l'obtention d'une subvention de 996 000 \$ du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) pour couvrir une partie des coûts à la charge de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte à signer l'addenda au protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec relativement au projet de réfection de la route de Fossambault Nord.

ADOPTÉE

286-2010

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur, à présenter une demande de subvention au député de Portneuf, monsieur Michel Matte, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-2011 pour des travaux d'amélioration d'une section de la route Montcalm comprise entre les numéros civiques 225 et 232, sur une longueur approximative de 205 mètres.

Le coût du projet est évalué à 47 000 \$.

ADOPTÉE

Il est 18 h 09.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010

287-2010

CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de clore cette séance extraordinaire.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 18 h 13.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 31 mai 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier